

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF SCIENTIFIC
RESEARCH AND INNOVATION

**DEMANDE DE COTATION N°003/DC/MINRESI/CIPM/2019
DU _____ 2019**

**RELATIVE A L'ABONNEMENT, LA FOURNITURE ET LA
MAINTENANCE DE LA CONNEXION L'INTERNET AU MINRESI**

Financement : Budget de Fonctionnement
du MINRESI

Exercice : 2019

IMPUTATION : 53 19 259 01 390000 6182



SOMMAIRE

Le présent dossier de demande de cotation comprend les pièces suivantes :

- * Pièce n° I: Avis de Consultation ;**
- * Pièce n° II : Règlement de la consultation ;**
- * Pièce n°III : Spécifications techniques ;**
- * Pièce n°IV : Projet de Lettre-commande;**
- * Pièce n° V: Formulaires types.**

Pièce I : AVIS DE CONSULTATION

AVIS DE CONSULTATION POUR LA DEMANDE DE COTATION N°003/DC/MINRESI/CIPM/2019 DU _____ RELATIVE A L'ABONNEMENT, LA FOURNITURE ET LA MAINTENANCE DE LA CONNEXION INTERNET AU MINRESI

1. Objet

Le Ministre de la Recherche Scientifique et de l'Innovation lance un avis de consultation relatif à l'abonnement, la fourniture et la maintenance de la connexion l'internet dans les Services Centraux du MINRESI.

2. Prestations

Les prestations de la présente consultation sont définies dans les Termes de Référence (TDR) annexés au dossier de consultation

3. Participation

La participation à la présente consultation est ouverte à égalité des conditions aux entreprises camerounaises, exerçant dans le domaine de la fourniture à l'accès internet et la maintenance de la connexion internet dans les Services Publics et autres.

4. Financement

Les prestations, objets de la présente consultation, sont financées par le Budget de fonctionnement du MINRESI, exercice 2018, sur la ligne d'imputation 53 19 259 01390000 6182, d'un montant : **vingt millions (20 000 000) francs CFA.**

5. Délai d'exécution

Le délai d'exécution est fixé à **douze (12) mois** à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer la prestation.

6. Consultation et retrait du Dossier

Le dossier de consultation peut être obtenu au MINRESI, Direction des Affaires Générales, Service des Marchés Publics (bâtiment principal), BP 1457, téléphone 222 23 24 42, dès publication du présent avis, contre présentation d'une quittance de versement au Trésor Public de la somme non remboursable de **vingt-cinq mille (25 000) francs CFA.**

7. Dépôt des Offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont un original marqué comme tel et six (06) copies, devra parvenir à la Direction des Affaires Générales, Service des Marchés Publics (bâtiment principal), BP 1457, téléphone 222 23 24 42, au plus tard le _____ à **14 heures** et devra porter la mention :

« AVIS DE CONSULTATION POUR LA DEMANDE DE COTATION N°003/DC/MINRESI/CIPM/2019 DU _____ RELATIVE A L'ABONNEMENT, LA FOURNITURE ET LA MAINTENANCE DE LA CONNEXION INTERNET AU MINRESI. A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

8. Délai de validité des offres



Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de quatre-vingt dix (90) jours, à compter de la date de l'ouverture des offres.

9. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en une fois le _____ à **15 heures** par la Commission de Passation des Marchés dans la salle de réunions du MINRESI.

Seuls les soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier peuvent assister à cette séance d'ouverture.

10. Recevabilité des offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant de **quatre cent mille (400 000) francs CFA** établie par un organisme financier agréé par le Ministère des Finances.

La caution est valable pendant trente (30) jours au-delà de la date de dépôt des offres.

11. Critères de notation

L'évaluation des offres se fera en trois étapes :

Première étape : vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire ;

Deuxième étape : évaluation technique des offres administrativement conformes ;

Troisième étape : vérification des offres financières des soumissionnaires dont les offres ont été reconnues techniquement et administrativement conformes.

12. Mode d'attribution

A l'issue de l'analyse financière, le soumissionnaire dont l'offre est conforme pour l'essentiel aux prescriptions du descriptif technique et qui présente l'offre de prix la moins disante sera retenue.

13. Conformité des offres

Toute offre non-conforme aux prescriptions du Dossier de Consultation sera déclarée irrecevable.

14. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Direction des Affaires Générales du MINRESI, Service des Marchés (bâtiment principal), BP 1457, téléphone 222 23 24 42.

Yaoundé le

**Le Ministre de la Recherche Scientifique
et de l'innovation**

Copies :

- MINMAP
- ARMP
- Président CIPM
- Affichage

AVIS DE CONSULTATION POUR LA DEMANDE DE COTATION N°003/DC/MINRESI/CIPM/2019 DU ~~16 JAN 2019~~ RELATIVE A L'ABONNEMENT, LA FOURNITURE ET LA MAINTENANCE DE LA CONNEXION INTERNET AU MINRESI

1. Objet

Le Ministre de la Recherche Scientifique et de l'Innovation lance un avis de consultation relatif à l'abonnement, la fourniture et la maintenance de la connexion l'internet dans les Services Centraux du MINRESI.

2. Prestations

Les prestations de la présente consultation sont définies dans les Termes de Référence (TDR) annexés au dossier de consultation

3. Participation

La participation à la présente consultation est ouverte à égalité des conditions aux entreprises camerounaises, exerçant dans le domaine de la fourniture à l'accès internet et la maintenance de la connexion internet dans les Services Publics et autres.

4. Financement

Les prestations, objets de la présente consultation, sont financées par le Budget de fonctionnement du MINRESI, exercice 2018, sur la ligne d'imputation 53 19 259 01390000 6182, d'un montant : **vingt millions** (20 000 000) francs CFA.

5. Délai d'exécution

Le délai d'exécution est fixé à **douze (12) mois** à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer la prestation.

6. Consultation et retrait du Dossier

Le dossier de consultation peut être obtenu au MINRESI, Direction des Affaires Générales, Service des Marchés Publics (bâtiment principal), BP 1457, téléphone 222 23 24 42, dès publication du présent avis, contre présentation d'une quittance de versement au Trésor Public de la somme non remboursable de **vingt-cinq mille (25 000) francs CFA**.

7. Dépôt des Offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont un original marqué comme tel et six (06) copies, devra parvenir à la Direction des Affaires Générales, Service des Marchés Publics (bâtiment principal), BP 1457, téléphone 222 23 24 42, au plus tard le 14 FEV 2019 à **14 heures** et devra porter la mention :

« **AVIS DE CONSULTATION POUR LA DEMANDE DE COTATION N°003/DC/MINRESI/CIPM/2019 DU ~~16 JAN 2019~~ RELATIVE A L'ABONNEMENT, LA FOURNITURE ET LA MAINTENANCE DE LA CONNEXION INTERNET AU MINRESI.**

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

8. Délai de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de quatre-vingt dix (90) jours, à compter de la date de l'ouverture des offres.

9. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en une fois le **14 FEV 2019** à **15 heures** par la Commission de Passation des Marchés dans la salle de réunions du MINRESI.

Seuls les soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier peuvent assister à cette séance d'ouverture.

10. Recevabilité des offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant de **quatre cent mille (400 000) francs CFA** établie par un organisme financier agréé par le Ministère des Finances.

La caution est valable pendant trente (30) jours au-delà de la date de dépôt des offres.

11. Critères de notation

L'évaluation des offres se fera en trois étapes :

Première étape : vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire ;

Deuxième étape : évaluation technique des offres administrativement conformes ;

Troisième étape : vérification des offres financières des soumissionnaires dont les offres ont été reconnues techniquement et administrativement conformes.

12. Mode d'attribution

A l'issue de l'analyse financière, le soumissionnaire dont l'offre est conforme pour l'essentiel aux prescriptions du descriptif technique et qui présente l'offre de prix la moins disante sera retenue.

13. Conformité des offres

Toute offre non-conforme aux prescriptions du Dossier de Consultation sera déclarée irrecevable.

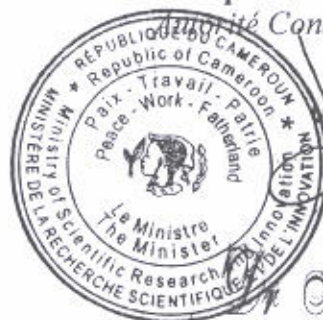
14. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Direction des Affaires Générales du MINRESI, Service des Marchés (bâtiment principal), BP 1457, téléphone 222 23 24 42.

Yaoundé le **16 JAN 2019**

**Le Ministre de la Recherche
Scientifique et de l'innovation**

Contractante



Madeline Tchuinte

Copies :

- MINMAP
- ARMP
- Président CIPM
- Affichage

NOTICE OF CONSULTATION FOR A REQUEST FOR QUOTATION N°003/RQ/MINRESI/CIPM/2019 OF _____ FOR THE SUBSCRIPTION, SUPPLY AND MAINTENANCE OF THE INTERNET CONNECTION AT MINRESI

1 Object

The Minister of Scientific Research and Innovation launches, an open National Invitation to Tender for the subscription, supply and maintenance of the internet connection at MINRESI.

2. Nature of Services

The services of the present consultation are defined in the Terms of Reference annexed to the consultation file.

3. Participation and origin

Participation in this invitation to tender is open to legally authorized local Cameroonian base enterprises on equal terms, practicing in the domain.

4. Financing

The subject of the present consultation, are finance by the Operating Budget of the MINRESI, exercise 2019, on the line imputation 53 19 259 01 390000 6182. The estimated cost of the operation stands as **twenty million** (20 000 000) CFA francs.

5. Delivery deadline

The deadline of execution is fixed to twelve (12) months from the date of notification of the order of service.

6. Consultation and withdrawal of the File

The Tender File may be consulted during working hours at the Ministry of Scientific Research and Innovation, Department of General Affairs, Publics Contracts Service, PO BOX: 1457 phone 222 23 24 42 as soon as this notice is published.

The file may be obtained at the Ministry of scientific research and innovation (MINRESI), Department of General Affairs, Publics Contracts Service, PO BOX 1457, Phone 222 23 24 42 following the publication of this notice, against payment of a non-refundable sum of **25 (twenty five thousand) francs CFA**, payable at the public treasury.

7. Submission of offers

Each offer drafted in English or French in seven (7) copies including the original and six (6) copies marked as such, should reach to the Publics Contracts Service of the Ministry of Scientific Research and Innovation (MINRESI) not later than _____ at **2 pm** and should carry the inscription:

NOTICE OF CONSULTATION FOR A REQUEST FOR QUOTATION N°003/RQ/MINRESI/CIPM/2019 OF _____ FOR THE SUBSCRIPTION, SUPPLY AND MAINTENANCE OF THE INTERNET CONNECTION AT MINRESI

« to be opened, only during the bids opening session »

8. Validity of offers

Bidders will remain committed to their offers for *90 days* from the deadline set for the submission of tenders.

9. Opening of bids

The bids shall be opened in a single phase.

The opening of the administrative documents and the technical and financial offers will take place on _____ at 3pm local time by the Tenders Board of MINRESI in the meeting hall.



Only bidders can attend or be duly represented by a person of their choice.

10. Bid bond

Each bidder must include in his administrative documents, a bid bond issued by a first rate-bank approved by the Minister of Finance featuring on the list included in section 11 of the Tender File of an amount of **four hundred (400 000) francs CFA** and valid one thirty (30) days beyond the date of submission of offers.

11. Tender evaluation criteria

The evaluation of the offers will be made in three stages:

Stage 1: Verification of the compliance of the administrative file, of each bidder;

Stage 2: Technical evaluation of compliant administrative files;

Stage3: Analysis of the financial offers of bidders with compliant administrative and technical files.

12. Contract award

The Contracting Authority will grant, the contract to the bidder whose file, technically and administratively compliant, offers the lowest bid, deemed to be and substantially in accordance with the tender file.

13. Conformity of tenders

Any offer non-in compliance with the prescriptions of the File of Consultation will be declared unacceptable.

14. Complementary information's

Complementary information's may be obtained during working hours at the Ministry of Scientific Research and Innovation (MINRESI), Department of General Affairs, Publics Contract Service, PO BOX 1457, Phone 222 23 24 42.

Yaoundé on the

**The Minister of Scientific Research
and Innovation**

Copies :

- MINMAP
- ARMP
- Président CIPM
- Affichage

Pièce II : REGLEMENT DE LA CONSULTATION

II-1 LE DOSSIER DE CONSULTATION

Article 1^{er} : Contenu du dossier

1-1 Le dossier de demande de Cotation décrit les prestations faisant l'objet de la demande de cotation, fixe les conditions de concurrence, et stipule les conditions d'exécution de la lettre commande découlant de cette procédure.

1-2 Le dossier de consultation comprend les documents ci-après :

- (a) L'avis de consultation,
- (b) Les spécifications techniques
- (c) Le Bordereau des prix unitaires,
- (d) Le Détail quantitatif et estimatif
- (e) Le Modèle de soumission,
- (f) Le projet de lettre commande,
- (g) Le modèle de tableau de comparaison des offres.

1-3 Le Cocontractant devra examiner attentivement les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans le dossier de consultation.

L'objet de la pièce II est de donner aux entrepreneurs les renseignements dont ils ont besoin pour soumettre leurs offres conformément aux conditions fixées par la présente demande de cotation. Elle fournit également des renseignements sur la remise des offres, l'ouverture des plis, l'évaluation des offres et l'attribution de la Lettre de Commande.

II-2 PREPARATION DES OFFRES

Article 2 : Langue de l'Offre

L'offre ainsi que toute la correspondance constituant l'offre, seront rédigées en Français ou en Anglais

Article 3 : Documents constitutifs de l'offre

L'offre présentée par le soumissionnaire comprendra les documents suivants dûment remplis :

- (a) Une lettre de soumission signée et timbrée ;
- (b) Une attestation de non redevance;
- (c) Une attestation de non faillite délivrée par le greffe du Tribunal de Première Instance du domicile ;
- (d) Une attestation de domiciliation bancaire de moins de trois mois ;
- (e) Une carte de contribuable délivrée par la Direction Générale des Impôt ;
- (f) Une attestation de la CNPS relative au marché ;
- (g) Un reçu de versement attestant le paiement des frais d'achat du dossier ;
- (h) Un registre de commerce ;
- (i) Une caution de soumission (suivant modèle joint) d'un montant de quatre cent mille (400 000) francs CFA ;
- (j) Une attestation de non exclusion de l'ARMP,
- (k) Une attestation de visite du site de l'exécution de la prestation signée sur l'honneur,
- (l) Les références pour les prestations similaires (1^{ère} et dernière page du contrat + PV de réception définitif) ;
- (m) Une description des prestations à exécuter ;
- (n) Le bordereau des prix unitaires dûment rempli, daté et signé ;



(o) Le détail quantitatif et estimatif dûment complété, daté et signé ;
Par ailleurs la non-conformité des pièces (i) et (n) est un facteur éliminatoire.

Article 4 : Offre

4-1 Le Cocontractant précisera dans la lettre de soumission la nature des prix :

- (a) hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA)
- (b) toutes taxes et tous droits de douanes (TTC), compris.

4-2 Le Cocontractant complètera le Bordereau Descriptif et le Détail Quantitatif fournis dans le Dossier de Consultation, en indiquant les prix unitaires, le prix total ainsi que le délai de livraison. Il donnera également les caractéristiques techniques de chaque article.

4-3 Le Cocontractant remplira et signera le projet de lettre commande.

Article 5 : Monnaies de l'Offre

Les prix seront libellés en **Francs CFA**.

Article 6 : Délai de validité des offres

Les offres seront valables pour une durée de quatre- vingt dix (90) jours après la date de dépôt des offres

II-3 DEPOT DES OFFRES

Article 7 : Cachetage et marquage des Offres

Les soumissionnaires placeront l'original et les copies de leur offre dans une enveloppe cachetée:

- (a) adressée au Ministre de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MINRESI ;
- (b) et portera le nom du projet, le titre et le numéro de la consultation, tels qu'indiqués dans la lettre d'invitation à soumissionner.

NB. Aucun marquage distinctif ne devra être fait sur les enveloppes sous peine de rejet.

Article 8 : Date et heure limite de dépôt des offres

Les offres doivent être reçues à l'adresse et au plus tard à l'heure et à la date indiquées dans la lettre d'invitation à soumissionner.

II-4 OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES

Article 9 : Ouverture des plis par la Commission de Passation des Marchés

La Commission de Passation des Marchés placée auprès du MINRESI ouvrira les plis en présence des représentants des entreprises qui souhaitent assister à l'ouverture des offres qui aura lieu le même jour que le jour du dépôt des offres et dans l'heure qui suit celle du dépôt.

Article 10 : Vérification de la conformité et comparaison des offres

La Commission de Passation des Marchés procédera à la vérification de la conformité et à la comparaison des offres en procédant dans l'ordre suivant à :

- (a) l'examen de la conformité des offres, du point de vue des délais, du respect des dispositions du dossier de consultation ainsi que des spécifications techniques ;
- (b) la vérification de la conformité des tableaux financiers (DQE, BPU), des opérations arithmétiques, en utilisant le cas échéant les prix unitaires en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
- (c) l'élaboration d'un tableau récapitulatif des offres.

II-5 ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE

Article 11 : Attribution de la lettre commande

La Commission de Passation des Marchés proposera l'attribution de la lettre commande au Cocontractant, dont elle aura déterminé que l'offre est **conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Consultation, et qu'elle est l'offre la moins disante.**

Article 12 : Communiqué de l'attribution de la lettre commande

L'Autorité Contractante décidera de l'attribution et publiera le résultat de la lettre commande dans le journal des Marchés, par voie de presse et/ou par voie d'affichage en communiquant :

- (a) le nom de l'attributaire,
- (b) l'objet de la consultation,
- (c) le montant de la lettre commande,
- (d) le délai de livraison.

Article 13 : Signature de la lettre commande

Dans les quinze (15) jours suivant l'attribution, la lettre commande sera signée par le Maître d'Ouvrage et sera notifiée au soumissionnaire qui se chargera de l'enregistrer suivant la procédure en vigueur.

Article 14 : Corruption et manœuvres frauduleuse

Les Présidents et membres de commission et les Entrepreneurs ou Fournisseurs doivent observer en tout temps les règles d'éthiques professionnelles les plus strictes. Ils doivent notamment s'interdire toute corruption ou toute autre forme de manœuvres frauduleuses. En vertu de ce principe, les expressions ci-dessus sont définies de la façon suivante :

- (a) est coupable de « corruption » quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'une lettre commande, et
- (b) Est coupable de « corruption » quiconque fournit, sollicite ou accepte plusieurs cotations émises par le même entrepreneur ou fournisseur sous des noms des sociétés différentes et/ou sur des numéros d'enregistrement différents.
- (c) se livre à des « manœuvres frauduleuses » quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'une lettre commande de manière préjudiciable à l'Autorité Contractante.

« Manœuvre frauduleuses » comprend notamment toute entente ou manœuvre collusoire des soumissionnaires (avant ou après la remise de l'offre) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d'une concurrence libre et ouverte, et à priver l'Autorité Contractante des avantages de cette dernière.



Pièce III : SPECIFICATIONS TECHNIQUES ET DEVIS

III-2. 1 TERMES DE REFERENCE

1. Contexte et justification de la prestation

Le document de gestion du réseau internet et de la sécurité vise à présenter dans un premier temps le déploiement de la solution d'internet, deuxièmement la sécurisation dudit réseau et enfin la gestion de ce dernier.

1. Le déploiement du réseau internet

a) la topologie

Elle indique comment les machines qui recevront la connexion internet seront organisées sur le plan géographique. Pour avoir cette dernière, une étude est nécessaire pour la déduire.

b) Le débit

Il désigne la vitesse mesurée en mégabits permettant d'accéder à internet, pour le cas présent, la vitesse sera de **4 mégabits**.

c) Les terminaux

Il s'agit des équipements qui recevront la connexion internet, c'est le cas des laptops, des desktops, des macs ou encore des appareils mobiles comme les téléphones androïdes.

- **Les caractéristiques des fils**

Elles constituent un des composants matériels utilisées par les terminaux pour avoir la connexion internet, l'usage de ces cartes nécessite des câbles réseaux, des connecteurs et des commutateurs. Les choix de ces équipements se fera après étude.

- **ii) Les cartes réseaux sans fil**

Elles constituent un composants matériels qui ne nécessite pas de câble mais un équipement appelé point d'accès qui leurs facilite l'accès de la connexion internet.

d) Les points d'accès

C'est un équipement qui permet aux terminaux ayant une carte réseau sans fil d'accéder à internet, pour le cas présent il est prévu cinq point d'accès.

e) Les systèmes d'exploitation

C'est le premier logiciel installé dans une machine, l'accès à internet est indépendant des systèmes d'exploitation, donc l'accès à internet se fera normalement avec un système windows ou linux.

f) Adressage

Il consiste à attribuer à chaque terminal ayant accès à internet un numéro d'identification unique dans le réseau, l'adressage se fera soit en statitique, soit en dynamique après étude.

2. La sécurisation du réseau

La sécurisation du réseau consiste à sécuriser tous les terminaux qui accèdent à la connexion internet.

a) Les terminaux

Il sera question :

- D'installer et de mettre à jour des antivirus avec licence sur chaque terminal ;
- De bien paramétrer les mises à jour de sécurité des machines qui ont les systèmes windows authentiques ;
- De bien paramétrer les parefeu de chaque système ;
- De faire une analyse périodique complète de tous les terminaux.

b) Le contrôle des accès à certains sites

Il sera question de mettre en place un service de contrôle des accès de certains sites qui peuvent réduire la rapidité d'internet à l'exemple des sites de téléchargement, l'on bloquera aussi les sites porteurs de virus. La mise en place d'un tel système nécessitera l'implémentation d'un serveur proxy.

c) Scanner du réseau

Il s'agira à l'aide des outils réseaux de vérifier la vulnérabilité de certains terminaux et de détecter certaines intrusions dans ce réseau.

3. La gestion du réseau

La gestion du réseau consiste à suivre l'évolution de ce réseau et à gérer certains services installés.

a) La maintenance

Elle consiste à fournir une assistance aux utilisateurs du réseau. Elle nécessite aussi le contrôle permanent des différents équipements réseaux.

b) L'installation et le contrôle des services

- **Le service de messagerie**

Il consiste à définir un espace d'échange via le réseau entre les différents utilisateurs. Il nécessite une installation, une configuration et une administration après étude.

- **Le service web**

Il sert à héberger les applications dans le réseau, il nécessite aussi une installation, une configuration et une administration après étude.

4. La documentation

Il s'agit des différents manuels qui seront fournis après installation et configuration du réseau.

5. La formation

Il s'agira de former les utilisateurs sur les règles de base de sécurité et l'administrateur du réseau sur sa gestion.

6. Prestations et équipements

- Fourniture de quatre (04) megabits internet ;
- Fourniture et déploiement de cinq (05) points d'accès internet wifi ;



- Déploiement d'un serveur de messagerie ;
- Installation d'un parefeu et élaboration d'un manuel de sécurité ;
- Adressage du réseau et contrôle d'accès ;
- Implémentation d'un domaine.

7. Durée de la prestation

La prestation aura une durée de 12 mois.

8. Profil des membres de l'équipe de travail

Le prestataire devra disposer d'une équipe pour la maintenance préventive et curative constituée de :

- Ingénieur des travaux en administration réseaux (Bac + 3)
- Technicien en maintenance des équipements réseaux (Bac + 2)

9. lieux d'exécution de la prestation

Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation, Services Centraux.

III- 2. 2 BORDERAU DES PRIX UNITAIRES

III- 2. 3 CADRE DU DEVIS QUANTITATIF

N°	DESIGNATION	U	Quantité	Prix. U.	Prix. T
01	Bande passante internet 4 Mbps	U	12,00		
02	Déploiement d'un serveur de messagerie	U	1		
03	Fourniture et déploiement de cinq (05) points d'accès internet wifi	U	5,00		
04	Installation d'un parefeu et élaboration d'un manuel de sécurité	FF	FF		
05	Adressage du réseau et contrôle d'accès	FF	FF		
06	Implémentation d'un domaine	FF	FF		
07	Transport	FF	FF		
08	Communication	FF	FF		
09	Autres charges	FF	FF		
TOTAL HTVA					
TVA (19,25%)					
IR (5,5% ou 2,2%)					
TOTAL TTC					
Net à percevoir					

Pièce IV : PROJET DE LETTRE COMMANDE

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF SCIENTIFIC
RESEARCH AND INNOVATION

LETTRE-COMMANDE N° _____ /LC/MINRESI/CIPM/2019 DU _____ PASSEE
APRES AVIS DE CONSULTATION N°003 /DC/MINRESI/CIPM/2019 DU
_____ POUR L'ABONNEMENT, LA FOURNITURE ET LA MAINTENANCE DE LA
CONNEXION INTERNET AU MINRESI.

TITULAIRE : _____

ADRESSE : BP _____ TEL _____ FAX _____

OBJET : ABONNEMENT, FOURNITURE ET MAINTENANCE DE LA CONNEXION
INTERNET DANS LES SERVICES CENTRAUX DU MINRESI

LIEU DE LA PRESTATION : SERVICES CENTRAUX DU MINRESI -Yaoundé.

MONTANT _____ F CFA TTC

DELAI : _____

FINANCEMENT : Budget de fonctionnement du MINRESI, exercice 2019

IMPUTATION : 53 19 259 01 390000 6182

Souscrite le _____

Signée le _____

Notifiée le _____

Enregistrée le _____



Entre :

Le MINRESI dénommé ci-après « l'Autorité Contractante »

D'une part

Et

L'entreprise :

BP : _____

TEL : _____

FAX : _____

Représentée par : _____

Ci-après désignée : « LE COCONTRACTANT »

D'autre part,

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT

SOMMAIRE

TITRE I : Cahier des Clauses Administratives et Particulières (CCAP)

TITRE II : Termes de référence

TITRE III : Bordereau des Prix Unitaires (BPU)

Titre IV : Devis Estimatif (DE)



TITRE I : Cahier des Clauses Administratives et Particulières (CCAP)

CHAPITRE 1 : GENERALITES

Article 1 : Objet de la Lettre Commande

La présente lettre commande a pour objet l'abonnement, la fourniture et la maintenance de la connexion internet dans les Services Centraux du MINRESI. La description de la prestation est indiquée à l'article 10 ci-après.

Article 2 : Procédure de passation de la Lettre Commande

La présente Lettre Commande est passée suivant la consultation _____ du _____.

Article 3 : Pièces constitutives de la lettre commande

Les pièces contractuelles constitutives de la présente lettre-commande sont par ordre de priorité :

- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- La soumission du fournisseur et ses propositions
- Les dispositions non contraires aux Termes de Référence et au Cahier des Clauses Administratives Particulières ci-dessus cités.
- Le détail estimatif
- Le bordereau des Prix unitaires.

Article 4 : Textes généraux

En ce qui n'est pas contraire aux dispositions de la présente convention, le Cocontractant reste soumis aux textes généraux suivants :

1. La loi n° 2015/0019 du 21 décembre 2015 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2016 ;
2. Le décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des Marchés Publics et ses textes d'application;
3. Le décret n° 2012 /074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions des Marchés modifié et complété par le décret N°2013/271 du 05 aout 2013 ;
4. Le décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
5. Le décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics modifié et complété par Le décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 ;
6. Le décret n°2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
7. la circulaire N°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;
8. la circulaire N°0000909/C/MINFI du 31 Décembre 2015 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres Organismes Subventionnés pour l'Exercice 2016;
9. Les normes en vigueur ;

Article 5 : Attributions

Pour l'application des dispositions de la présente Lettre Commande, il est précisé que :

- **L'Autorité Contractante (AC) ou Maître d'ouvrage**, est le Ministre de la

Recherche Scientifique et de l'Innovation. A ce titre, il est signataire de la lettre commande et en assure le bon fonctionnement. Il assure également le contrôle de l'effectivité de l'exécution des prestations du cocontractant;

- **Le Chef de Service du Marché** est le Directeur des Affaires Générales du MINRESI ci-après désigné le chef de service. Il veille au respect des clauses administratives, techniques et financières et des délais contractuels ;
- **L'Ingénieur du Marché** est le Chef de la Cellule Informatique du MINRESI ;
- **Le Fournisseur** est le titulaire du présent marché.

Article 6 : Délai et lieu de livraison

6.1. Le délai d'exécution des prestations est fixé à **douze (12) mois** à compter de la date de notification de l'ordre de service.

6.2. Les prestations seront exécutées dans les services centraux du MINRESI à Yaoundé.

Article 7 : Domicile du Cocontractant

Le Cocontractant ou le fournisseur fait élection de domicile

A : _____
_____ BP _____ TEL _____ FAX _____

Toutes les notifications lui seront valablement faites à cette adresse.

CHAPITRE 2 : EXECUTION DES PRESTATIONS

Article 8 : Rôle et responsabilités du Cocontractant

Le Cocontractant a pour mission d'assurer l'exécution des prestations tels que décrit dans l'article 10 sous le contrôle de l'Administration, et ce conformément aux règlements et normes en vigueur au Cameroun et aux spécifications de la présente lettre commande.

Article 9 : Consistance des prestations

Les prestations comprennent l'abonnement, la fourniture et la maintenance de la connexion internet dans les Services Centraux du MINRESI conformément aux termes de références.

Article 10 : Description des prestations

Les prestations sont résumées dans les tableaux de devis descriptif et quantitatif.

Article 11 : Information et documents à fournir par le Cocontractant

Le Cocontractant peut à tout moment prendre les informations qui lui sont nécessaires pour l'exécution des prestations auprès du représentant du Maître d'Ouvrage.

Article 12 : Réception provisoire des travaux

Le Maître d'Ouvrage ou son représentant fixera la date de la réception des travaux à la demande du Cocontractant et à ses frais par une commission composée de la manière suivante :

- Le Maître d'Ouvrage ou son représentant.....Président
- Le Chef de Service du marché.....Membre



- Le Chef de service des marchés du MINRESI Membre
- L'Agent chargé des opérations de la Comptable Matières du cabinet du MINRESI..... Membre
- L'Ingénieur du marché.....Rapporteur
- Le Représentant du MINMAP.....Membre

Un spécialiste désigné par le Maître d'Ouvrage pourra assister à cette réception. Il vérifiera la conformité des prestations avec la prescription de la lettre commande et décidera s'il y a lieu ou non de prononcer la réception.

En cas de non-conformité, le Cocontractant sera invité à reprendre à ses frais les équipements incriminés.

En cas de fournitures conformes, la commission prononcera la réception. Il sera alors dressé un procès-verbal de réception signé par tous les membres de la commission et par le Cocontractant. Ce procès-verbal se prononce sur la qualité des équipements et le respect des clauses contractuelles.

Article 13 : Garantie

Les garanties commerciales habituelles visées aux clauses générales et résultantes d'une incapacité technique sont à la charge du prestataire.

Article 14 : Assurance

Les risques de toutes natures pendant l'exécution des prestations doivent être couverts par le Cocontractant. Le Maître d'Ouvrage ou son représentant doit être dégagé de toutes obligations.

CHAPITRE 3 : DISPOSITIONS FINANCIERES

Article 15 : Généralités - Prix

Le Cocontractant est réputé avoir une parfaite connaissance de toutes les suggestions imposées pour l'exécution des prestations et de toutes les conditions locales susceptibles d'influer sur cette exécution.

Les prix de la présente lettre commande sont fermes et non révisables. Ils tiennent compte obligatoirement de toutes les équipements, frais, faux frais et aléas, et sont entendus toutes taxes comprises.

Article 16 : Montant de la Lettre Commande

Le montant total de la présente Lettre Commande s'élève à la somme de _____ (Montant en chiffres) _____ F CFA TTC (Montant en lettres) _____ FRANCS CFA (TOUTES TAXES COMPRISES), conformément au détail estimatif joint en annexe.

Article 17 : Modalités de paiement

17-1 : Avance de démarrage

Sans objet.

Article 18 : Domiciliation bancaire

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues au titre de l'exécution de la présente lettre commande par virement au nom du prestataire, au compte bancaire N° _____ ouvert auprès de la _____

Article 19 : Régime fiscal

La présente Lettre Commande est soumise au régime fiscal et douanier en vigueur au Cameroun. **La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) est retenue à la source (par le Maître d'Ouvrage).**

Article 20 : Droit de timbre et d'enregistrement

Sept (07) exemplaires originaux de la présente Lettre commande sont à timbrer et à enregistrer par les soins du Prestataire et à ses frais, conformément à la réglementation en vigueur.

CHAPITRE 4 : DISPOSITIONS DIVERSES

Article 21 : Edition et diffusion de la lettre-commande

Quinze (15) exemplaires de la présente lettre-commande sont édités et diffusés par l'Autorité Contractante.

Article 22 : Litiges

Tout litige survenant entre les parties contractantes fera l'objet d'une tentative de réconciliation par entente directe.

A défaut de règlement à l'amiable, tous les différends découlant de la présente Lettre commande seront tranchés par la juridiction camerounaise compétente.

Article 23 : Résiliation de la Lettre Commande

La présente Lettre Commande peut être résiliée dans les conditions et formes prévues par la réglementation en vigueur.

Article 24 : Validité de la Lettre Commande

La présente Lettre Commande ne sera valable qu'après sa signature par l'Autorité Contractante et n'entrera en vigueur qu'après sa notification au Fournisseur.

Article 25 : Pénalités de retard

A défaut pour le Cocontractant d'avoir terminé la totalité des livraisons dans les délais impartis, il lui sera appliqué des pénalités de retard.

Les pénalités de retard s'appliquent sur le montant total du marché. Ils seront calculés et appliqués conformément aux dispositions de l'article 89 du décret N°2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics.

L'application par jour calendaire de retard des pénalités est la suivante :

- 1/2000^e du montant initial du marché par jour calendaire de retard du 1^{er} au trentième jour ;
- 1/1000^e du montant initial du marché par jour calendaire de retard au-delà du trentième jour.

NB (Insérer le devis ici) :

- Descriptif de la prestation
- Bordereau des prix
- Devis quantitatif et estimatif



PAGE _____ ET DERNIERE DE LA LETTRE-COMMANDE
N° _____ /LC/MINRESI/CIPM/ 2019 DU _____
APRES CONSULTATION N°003/DC/MINRESI/CIPM/2019 DU _____

AVEC LA SOCIETE _____

POUR _____

MONTANT	DE	LA	LETTRE-COMMANDE	(En	chiffres)
_____			FCFA TTC	(En	lettres)
_____			FRANCS TOUTES TAXES COMPRISES)		

DELAI D'EXECUTION : _____

LIEU D'EXECUTION : _____

Yaoundé, le

Lue et acceptée
Le Cocontractant

Signée par l'Autorité Contractante

Yaoundé le,

Pièce V: FORMULAIRES TYPES

V-1 MODELE DE SOUMISSION

Je (nous) soussigné(s)

(Nom, prénom, profession, nationalité et domicile, m'engage (nous engageons), après avoir pris connaissance de toutes les pièces du dossier de demande de cotation pour l'entretien des locaux des services centraux du MINRESI et avoir apprécié sous ma responsabilité la nature et les difficultés des prestations, à exécuter le contrat moyennant la somme de _____ (en lettres et en chiffres) en montant HTVA et en montant TTC.

Montant HTVA.....

Montant TTC.....

Je m'engage à maintenir le montant de mon offre pendant un délai de à compter de la date limite de remise des offres.

Dans le cas où l'exécution des prestations me serait confiée, je demande que les sommes dues par le Ministre de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MINRES) me soient payées par virement à mon compte n° _____ ouvert au nom de _____ auprès de la banque _____

Je m'engage à réaliser toutes les prestations dans un délai de _____ pour le(s) lot(s) à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrer les prestations.

Je joins à la présente soumission (énumérer les documents qui, conformément à l'article 9 du RPAO, sont joints à la soumission) _____

Fait à _____ le _____

Le Prestataire

V-2 CADRE DU BORDEREAU DES PRIX

N°	DESIGNATION	U	Prix unitaire (en lettres)	Prix unitaire (en chiffres)

Nom du soumissionnaire... Signature..... Date.....



V-3 TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES

N°	Noms des soumissionnaires	Adresse	Conformité de l'offre		Délai	Prix total TTC	Observations
			Oui	Non			
1							
2							
3							

Membres de la Commission de Passation des Marchés :

Nom	Fonction	Signature

V-4 Modèle de caution de soumission

Attendu que *[nom du soumissionnaire]*, ci-dessous désigné «le Soumissionnaire» a soumis son offre en date du *[date de dépôt de l'offre]* pour la fourniture de *[nom et /ou description des fournitures]* (ci-dessous désigné:«l'offre»)

Nous *[nom de la banque]* de *[nom du pays]*, ayant notre siège à *[adresse de la banque]* (ci-dessous désigné comme «la banque»), sommes tenus à l'égard de *[Maître d'Ouvrage ou Maître d'Ouvrage Délégué]* pour la somme de ___ francs CFA que la banque s'engage à régler intégralement *[indiquer le Maître d'Ouvrage]*, s'obligeant elle-même, ses successeurs et assignataires. Signé et authentifié par ladite Banque le _____ jour de _____ (année).

Les conditions de cette obligation sont les suivantes:

1. Si le Soumissionnaire retire son offre pendant la période de validité stipulée par la Soumission dans son offre;
2. Si le Soumissionnaire, s'étant vu notifier l'acceptation de son offre par *[indiquer le Maître d'Ouvrage]* pendant la période de validité,
 - a. Manque à signer ou refuse de signer le marché, alors qu'il est requis de le faire ou,
 - b. Manque à fournir la garantie bancaire de bonne exécution, comme prévu dans les Instructions aux soumissionnaires.

Nous nous engageons à payer à *[indiquer le Maître d'Ouvrage]* un montant allant jusqu'au maximum de la somme ci-dessus dès réception de sa demande écrite, sans que *[indiquer le Maître d'Ouvrage]* soit tenu de justifier sa demande, étant entendu toutefois que, dans sa demande, *[indiquer le Maître d'Ouvrage]* notera que le montant qu'il déclare lui est dû parce que l'une ou l'autre des conditions ci-dessus, ou toutes les deux sont remplies et qu'il spécifiera quelle ou quelle(s) condition(s) a joué ou ont joué.

La présente garantie demeurera valable jusqu'au trentième jour inclus au-delà de la fin du délai de validité des offres ; toute demande de *[indiquer le Maître d'Ouvrage]* tendant à la faire jouer devra parvenir à la Banque dans ce délai.

**LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES AGREES PAR LE MINISTERE EN
CHARGE DES FINANCES ET HABILITES A DELIVRER DES CAUTIONS
BANCAIRES AU TITRE DE LA PRESENTE CONSULTATION**

N°	BANQUES	Adresses
1	AFRILAND FIRST BANK (FIRST BANK)	BP: 11 834, Ydé
2	BANQUE ATLANTIC CAMEROUN (BACM)	BP: 2 933, Dla
3	BANQUE GABONAISE POUR LE FINCEMENT INTERNATIONAL (BGFI)	BP : 600, Dla
4	BANQUE INTERNATIONALE DU CAMEROUN POUR L'EPARGNE ET LE CREDIT (BICEC)	BP : 1 925, Dla
5	CITI BANK CAMEROUN (CITI - C)	BP: 4 571, Dla
6	COMMERCIAL BANK OF CAMEROUN (CBC)	BP: 4 004, Dla
7	ECOBANK CAMEROUN (ECOBANK)	BP: 582, Dla
8	NATIONAL FINANCIAL CREDIT BANK (NFC-BANK)	BP: 6 578, Ydé
9	SOCIETE COMMERCIALE DE BANQUE CAMEROUN (SCB-Cameroun)	BP : 300, Dla
10	SOCIETE GENERALE DE BANQUE DU CAMEROUN (SGBC)	BP : 4 042, Dla
11	STANDARD CHARTERED BANK OF CAMEROON (SCBC)	BP: 1 784, Dla
12	UNION BANK OF CAMEROON PLC (UBC)	BP: 15 569, Dla
13	UNITED BANK OF AFFRICA (UBA)	BP: 2 088, Dla
14	BANQUE CAMEROUNAISE DES PETITES ET MOYENNES ENTERPRISES (BC-PME)	BP : 12 962, Ydé
	COMPAGNIES D'ASSURANCES	
15	ACTIVA ASSURANCES	BP : 12 970, Dla
16	CHANAS ASSURANCES	BP : 109, Dla
17	ZENITHE INSURANCE	BP : 1 130, Ydé
18	Assurances et Réassurance Africaine (AREA)	BP : 18 404 Dla
19	PRO ASUR S.A	BP : 6 650 Dla

